

Communes forestières
Ardèche



Photo © Communes forestières

Union régionale des Associations
des Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toutes les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom spécial
Défiscalisation des dons aux
communes et groupements
forestiers publics pour des
projets forestiers

Sommaire p.2

Sommaire

Zoom | Défiscalisation des dons aux communes et groupements forestiers publics pour des projets forestiers..... p.3-4



ACTUALITÉS LOCALES.....



07

- Bilan des aides au bois local certifié
- Vente de bois d'automne
- Un accord cadre pour les bonnes pratiques dans l'exploitation forestière
- Le plan de chasse cerf



ACTUALITÉS RÉGIONALESp.8

Foncier | Webinaires sur les sections de communes

Bois construction | Les fiches thématique bois construction s'étoffent pour mieux accompagner les porteurs de projets !

Bois construction | Des lauréats certifiés Bois des Alpes™ au Prix Régional de la Construction Bois AURA

Bois construction | Pacte bois et biosourcé - Intervention des Communes forestières

Bois énergie | Observatoires Territoriaux Forestiers et observatoire de la forêt française

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALESp.10



01

Vente de bois du 8 septembre 2023



03

Le nouveau Conseil d'Administration



15

La visite du préfet en forêt sectionale de Malpertuis
Assemblée Générale
Les formations du Cantal
Les Forêts pédagogiques (3 articles)



26

Le Conseil d'Administration
Réunion de révision des aménités à Die
La reprise des Forêts pédagogiques



38

Assemblée Générale
Sylvotrophé du Vercors



42

Réunion de l'Assemblée Générale constitutive
Territoil sur le territoire Loire-Forez agglomération



43

Assemblée Générale



63

Les réunions mod'op
L'Assemblée Générale
Formation feux de forêt



73

Assemblée Générale
Vente de bois
Forêt pédagogique de Ayn



74

Le partenariat entre les Cofor et le SYANE
Plan forêt du département et ses 13 mesures
Changement de siège social et d'adresse

Bois énergie | Retour sur la journée régionale bois énergie du 15 septembre 2023

Risque | DFCI loi du 10 juillet

Montagne | Débardage par câble et animation territoriale

Environnement | Un outils pour mieux appréhender la richesse de la biodiversité locale

Voirie | Un questionnaire à destination des élus sur les arrêtés municipaux concernant les limitations ou interdictions sur la voirie de compétence communale

Pédagogie | Les Forêts pédagogiques

Vie associative | Arrivée de nouveaux salariés



Agenda

Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site !

Abonnez-vous !

Restons connectés,
communiquons ensemble sur les réseaux.



Zoom

Défiscalisation des dons aux communes et groupements forestiers publics pour des projets forestiers

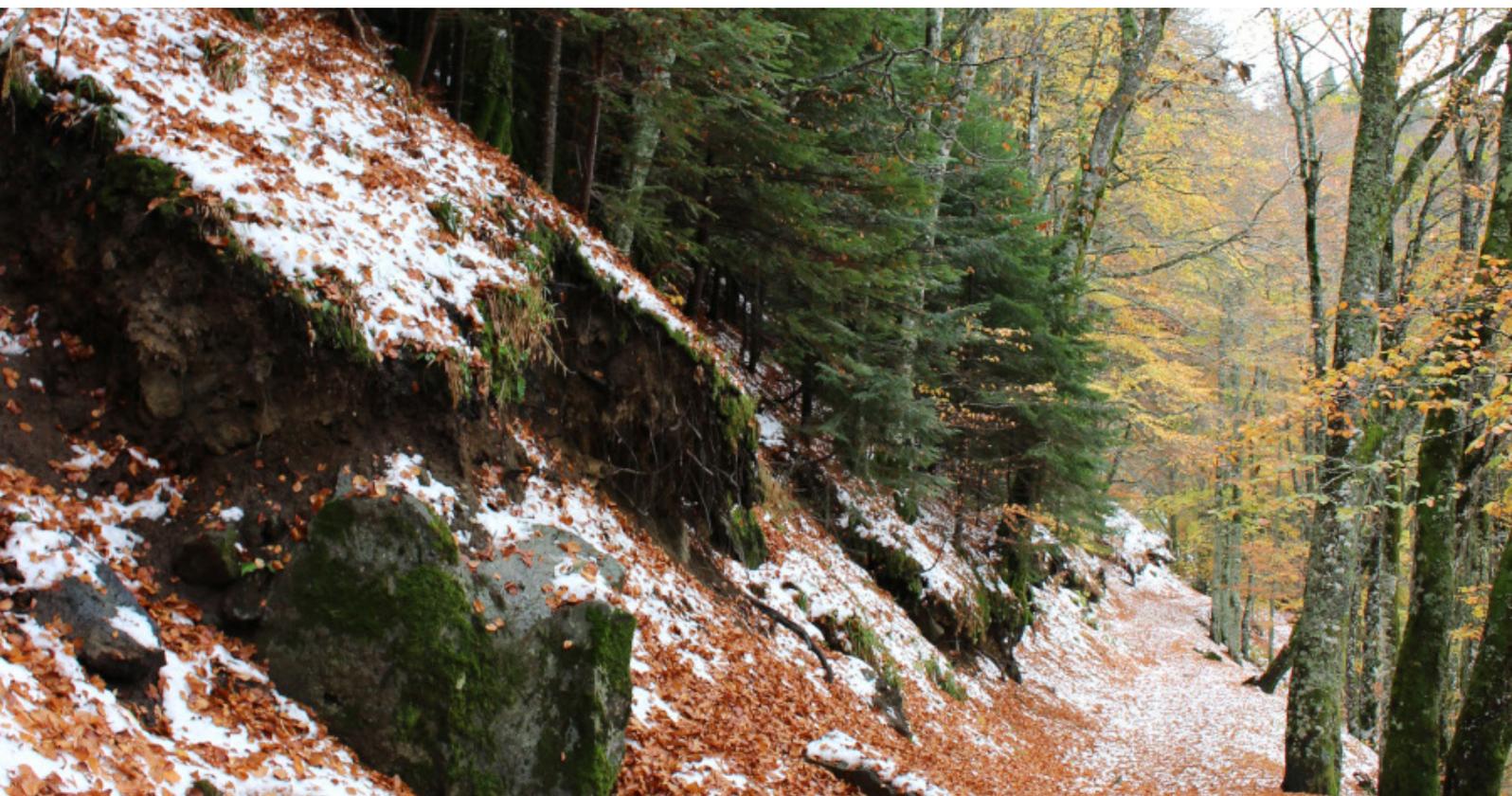
Depuis le 1er janvier 2023, les communes sont éligibles au dispositif de mécénat grâce à des amendements portés par Mme. Vanina PAOLI-GAGIN, Sénateur et Présidente des Communes forestières de l'Aube, avec le soutien de la Fédération nationale des Communes forestières.

Concrètement, la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 a introduit une nouvelle disposition fiscale qui offre une déduction d'impôts aux entreprises et aux particuliers pour leurs dons versés aux communes en faveur de la gestion forestière. Le texte précise les opérations de gestion concernées : il s'agit de celles dans le cadre d'une activité d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel, d'opérations d'entretien, de renouvellement ou de reconstitution de bois et forêts présentant des garanties de gestion durable [document de gestion arrêté, dont le document d'aménagement prévu pour les forêts des collectivités], ou pour l'acquisition de bois et forêts destinés à être intégrés dans le périmètre d'un document d'aménagement [...].

Cette disposition est également applicable aux dons versés à des syndicats intercommunaux de gestion forestière (SIGF), à des syndicats mixtes de gestion forestière (SMGF) et aux groupements syndicaux de gestion forestière (GSF).

Pour les particuliers, la déduction d'impôts prend la forme d'une réduction de 66 % du montant du don versé sur les impôts sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu imposable, avec report possible de l'excédent sur une période de 5 ans. Pour les entreprises, il s'agit d'une réduction de 60 % du montant du don sur leurs impôts sur les sociétés ou impôts sur le revenu, dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel. Là-aussi, les excédents peuvent être reportés sur 5 ans. Pour que les donateurs puissent bénéficier des réductions d'impôts, la commune ou le groupement bénéficiaire doit remettre un formulaire adapté (cerfa n°11580*04 pour les particuliers, n°16216*01 pour les entreprises).

©Communes forestières Aura



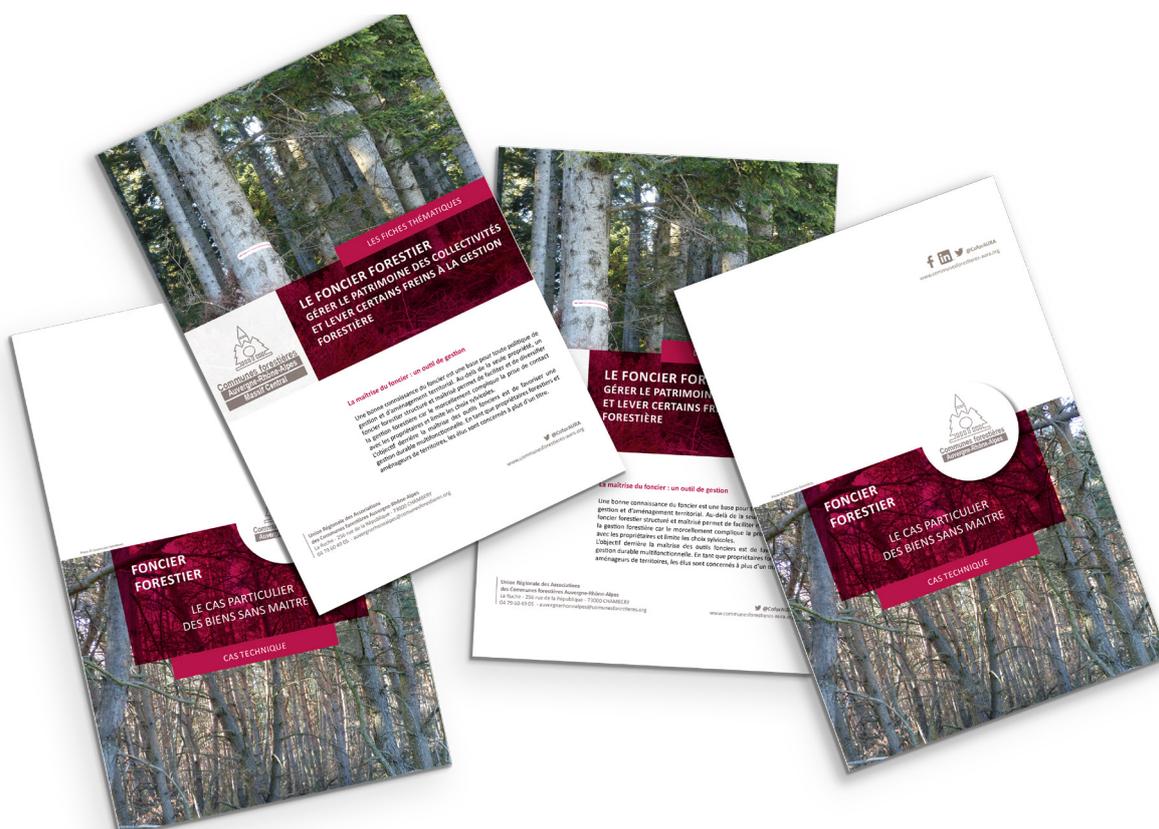
En complément des dons en numéraire, des dons en nature sont envisageables. Ainsi, une personne peut faire don d'une parcelle forestière dont l'estimation sert de base pour le calcul du montant de la défiscalisation. Pour le propriétaire d'une petite parcelle qui souhaite céder son bien à la collectivité, ce qui arrive régulièrement, ce dispositif peut s'avérer plus intéressant qu'une vente classique.

Pour aider les collectivités à s'approprier ce sujet, la Fédération nationale des Communes forestières a rédigé un [guide pratique](#) qui est en libre téléchargement sur le site des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, onglet « Ressources » ou « Nos actions », puis rubrique « Foncier ».

Dans le cadre du foncier forestier, le recours aux dons peut aider la mise en œuvre de démarches foncières plus globales qui s'appuient sur d'autres moyens : achats classiques, application de droits de préférence ou préemption, remise en gestion des biens sans maître, etc. Le réseau des Communes forestières est à la disposition des collectivités pour aider les élus à recourir aux dispositifs les mieux adaptés à leurs divers projets.

Nous mettons à disposition différents documents d'information. Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes ont par exemple réalisé une [fiche thématique](#) dédiée au foncier forestier qui regroupe les informations essentielles sur les différentes actions que vous pouvez entreprendre en tant que collectivité. Cette fiche générale est complétée par une [fiche plus détaillée](#) sur les démarches d'acquisition des biens sans maître. Ces documents sont accessibles en ligne, à la même rubrique que le document sur la défiscalisation des dons.

Nous accompagnons aussi les collectivités en direct en nous appuyant sur nos propres outils d'analyse des données cadastrales et forestières, développés pour répondre aux besoins spécifiques des élus.



Actualités locales



Bilan des aides au bois local certifié : les chiffres confirment l'intérêt de soutenir financièrement l'engagement des communes pour la filière

Dans le cadre du bilan du troisième plan départemental forêt bois de l'Ardèche, les chiffres du « bonus bois » ont été publiés.

Le conseil départemental, dans le cadre de son soutien aux communes, a souhaité faire figurer un « bonus bois local » pour stimuler l'engagement pour le bois dans les marchés publics.

Les chiffres confirment l'effet levier de cette aide qui permet de déployer sur 29 équipements publics, 1200m³ de bois soit 1200 tonnes de CO₂ fixées et stockées durablement. 800 m³ de bois local (issu des forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes), et 240 m³ de bois certifiés BTMC™ (issu d'un protocole de traçabilité et de certification plus exigeant) ont été mobilisés dans ces équipements publics.

Cela représente 21 emplois générés ! Un engagement renouvelé du conseil départemental que les Communes forestières portent dans les territoires.

Vente de bois d'automne - Drôme/Ardèche

Le mercredi 6 septembre 2023, à partir de 9h30, s'est déroulée la vente de bois d'automne de l'ONF pour l'agence Drôme/Ardèche.

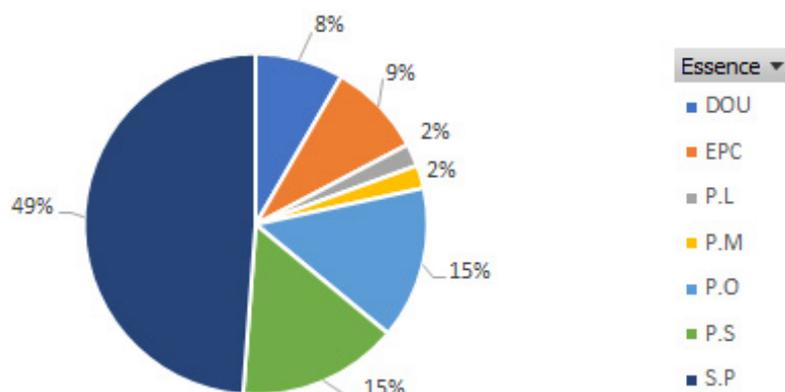
Au programme de cette vente en ligne, 39 lots ont été mis en vente, dont 21 pour le département de l'Ardèche, et 18 pour le département de la Drôme.

Sur ces 39 lots, il y en avait :

- 28 en forêt communale ;
- 3 en forêt sectionale ;
- 2 lots en forêt autre (F.O.L et SDEA) ;
- 5 en forêt domaniale ;
- 1 en forêt départementale.

Catalogue Drôme-Ardèche - Automne 2023 (m³)

En ce qui concerne les essences proposées dans ce catalogue, le sapin pectiné ressort en tête, suivi de pins d'oregon/douglas et de pins sylvestres (figure 1).



Accord-cadre pour les bonnes pratiques dans l'exploitation forestière : un lancement prometteur !

Le partage des usages sur la voirie publique est un sujet de préoccupation majeur des élus municipaux. Si toutes les communes ont conscience de l'impact de l'économie forestière sur le développement de notre département, elles ont aussi des budgets voirie serrés.

Préserver la voirie communale tout en favorisant l'exploitation forestière reste un sujet complexe pour les élus !

Conscients de cet enjeu, nous avons proposé en 2022 au département de l'Ardèche d'associer les professionnels et les élus pour encourager une concertation locale. Du côté du professionnel : un engagement signé dans un accord cadre de bonnes pratiques qui encadre l'utilisation de la voirie communale et propose une procédure en lien avec la mairie. Du côté de l'élu : la mise en œuvre de la concertation avec le professionnel en disposant d'outils réglementaires, techniques et juridiques mais aussi en suivant les formations proposées par les Communes forestières.

A ce jour, nous avons déployé cette action sur 3 secteurs ardéchois : les Cévennes, les Boutières et l'Ardèche Verte. Plus de 45 élus se sont déjà engagés, avec les Communes forestières, pour devenir des interlocuteurs des professionnels accompagnés par l'interprofession.

Des premiers résultats qui encouragent en Ardèche, moins d'une année après sa mise en place !

Pour accéder aux outils pratiques et à l'accord cadre de bonne pratique, [cliquez ici](#).

La question d'actualité : Comment décide-t-on du nombre maximum d'animaux à prélever pendant la saison de chasse ? Le cas du Cerf en Ardèche.

En Ardèche, comme partout en France, la pratique de la chasse est très encadrée. On distingue :

- Le droit de chasser, rattaché à un individu qui dispose d'un permis validé et peut exercer sa pratique sur une propriété (la sienne ou celle qu'il loue) ;
- Le droit de chasse, qui est un droit d'usage rattaché à la propriété. Un propriétaire de forêt qu'il soit public ou privé bénéficie du droit de chasse et peut l'exercer ou le céder, gratuitement ou contre un prix, à un tiers.

Ces droits sont réglementés par la Loi et par le représentant de l'État, dans l'intérêt général.

L'organisation de la chasse dans notre département se fait principalement par les Associations Communales de Chasse Agréées. Ces associations mettent en commun les terres chassables pour les titulaires d'un permis habitant ou possédant des terres sur la commune.

Les sangliers sont chassés sur tout le territoire chassable, sans limitation de prélèvement, sur une durée donnée.

Pour les « cervidés », c'est-à-dire les chevreuils et les cerfs, c'est une tout autre organisation. En effet, il s'agit de trouver le bon équilibre entre la population d'animaux et la capacité de la forêt à les accueillir (nourriture suffisante, abris, etc.).

Chaque année, les chasseurs, les agriculteurs et les forestiers se retrouvent pour débattre, sous animation de l'État (via la DDT 07), de la réalité de cet équilibre. Chaque organisme présente les données qu'il a pu relever :

dégâts sur les pousses d'arbres, écorçage qui fragilisent, pièges photographiques, nombre de brames entendus par exemple. Plusieurs outils permettent de construire des indices d'équilibre « sylvo-cynégétique », c'est-à-dire la capacité pour la forêt de remplir ses fonctions économique ou sociale tout en accueillant une biodiversité.

Tous les trois ans, et ajusté chaque année, un nombre minimum et un nombre maximum de prélèvement est fixé par l'État. La Fédération Départementale des Chasseurs répartit ensuite ces fourchettes à l'ensemble des « détenteurs du droit de chasse ». Cela se matérialise par des bracelets qui sont fixés au pied des animaux prélevés. Chasser au-delà est considéré comme du braconnage, chasser moins expose à des sanctions financières pour non-respect des objectifs fixés par arrêté préfectoral.

Cette rigueur dans l'encadrement de la chasse au chevreuil a porté ses fruits : en Ardèche, la population de chevreuil est maîtrisée et les dégâts forestiers ne menacent pas le renouvellement des arbres en forêt. Il faut rester vigilant et chaque année, ces débats entre forestiers, chasseurs et administration permettent de travailler finement ce principe d'équilibre.

Le cerf en revanche, est une espèce plus délicate à gérer. Le « roi de la forêt » se déplace sur un territoire bien plus vaste que le chevreuil. Les chasseurs ardéchois découvrent également cette espèce. Depuis 4 ans, la chasse est d'ailleurs autorisée et très surveillée. Ainsi, chaque année, après analyse des populations et des dégâts, les chasseurs et les forestiers font des propositions de prélèvement. L'État arbitre en définitive et fixe un nombre maximum de prélèvements.

Avec un maximum 16 cerfs à prélever sur le secteur de la Montagne Ardéchoise, contre 7 lors de la dernière saison, l'Etat a pris la mesure de la présence de plus en plus importante de cette espèce dans nos forêts. Elle invite les chasseurs à agir pour assurer un équilibre. En effet, les indices d'une croissance exponentielle du cerf sur le territoire invitent à augmenter le niveau de prélèvement pour maîtriser la population, et donc pour protéger nos forêts.

Les Communes forestières, en s'impliquant dans ce dialogue, cherchent à toujours mieux représenter les collectivités adhérentes dans leurs attentes d'un partage de l'espace forestier et de ses usages. L'objectif des élus reste de trouver un équilibre qui satisfasse le maximum de nos concitoyens tout en préservant nos forêts et leurs fonctions.

Notre équipe est à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce dossier.



Actualités régionales



Foncier

Webinaires sur les sections de communes

Sur les 4 029 communes que compte la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1 390 sont concernées par au moins une section de commune. [...] [Lire la suite](#)



Montagne

Débardage par câble et animation territoriale

Le jeudi 07 septembre s'est déroulée une journée pour promouvoir le débardage par câble et l'animation territoriale autour de celui-ci. [...] [Lire la suite](#)



Environnement

Un outils pour mieux appréhender la richesse de la biodiversité locale

Un groupe de travail animé par les services de l'Etat associant forestiers publics, privés et associations de protection de la nature. [...] [Lire la suite](#)



Vie associative

Arrivée de nouveaux salariés

[Article 1](#)
[Article 2](#)
[Article 3](#)



Bois construction

Des lauréats certifiés Bois des Alpes™ au Prix Régional de la Construction Bois AURA

Le Prix Régional de la Construction Bois Auvergne-Rhône-Alpes, organisé par Fibois Aura et dont les Communes forestières participent au jury, récompense chaque année des projets intéressants et novateurs en matière d'architecture et de valorisation du matériau bois. [...] [Lire la suite](#)

Les fiches thématique bois construction s'étoffent pour mieux accompagner les porteurs de projets

Pour former et accompagner les élus dans leurs projets, les Communes forestières ont créées des fiches thématiques synthétiques à destination des élus pour les guider, et les aider dans leurs prises de décision [...] [Lire la suite](#)

Pacte bois et biosourcé - Intervention des Communes forestières.

Depuis 2022, notre partenaire Fibois AURA a mis en place sur la région un pacte bois et biosourcé à destination des acteurs de la construction : bailleurs sociaux, collectivités, promoteurs immobiliers, aménageurs, etc. [...] [Lire la suite](#)



Risque

Loi du 10 juillet 2023 : évolutions de la défense des forêts contre les incendies

La loi du 10 juillet 2023 marque une étape importante pour la politique de défense des forêts contre l'incendie. [...] [Lire la suite](#)



Bois énergie

Retour sur la journée régionale bois énergie du 15 septembre 2023

Dans le contexte de la transition écologique et de la place de la forêt dans cette transition, les enjeux autour de la forêt deviennent si importants qu'il est nécessaire d'approfondir nos connaissances sur cette ressource et de mieux connaître nos impacts. [...] [Lire la suite](#)



Voirie

Un questionnaire à destination des élus

L'Union régionale des Communes forestière Auvergne-Rhône-Alpes a lancé début d'année 2023 un questionnaire à destination des élus sur les arrêtés municipaux concernant les limitations ou interdictions sur la voirie de compétence communale. [...] [Lire la suite](#)



Formation - Pédagogie

Les Forêts pédagogiques

Jeudi 26 octobre 2023 à partir de 10h, un webinaire de présentation du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » vous sera proposé. [...] [Lire la suite](#)

Actualités départementales



Vente de bois du 8 septembre 2023

Depuis le début de la crise des scolytes, en 2017 les forestiers doivent intégrer une nouvelle donne dans leur campagne de martelage : la proportion croissante de volume dépérissant. [...] [Lire la suite](#)



Le nouveau Conseil d'Administration

L'association des Communes forestières de l'Allier, créée en 2016 dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts des Communes forestières de ce département, vient de connaître un changement majeur à sa tête [...] [Lire la suite](#)



La visite du préfet en forêt sectionale de Malpertuis

Le 10 août 2023, l'Office national des forêts a organisé en présence du Préfet du Cantal, M.Buchailat, une tournée sur l'équilibre entre la forêt et le gibier [...] [Lire la suite](#)

Assemblée Générale

Comme chaque année, les rapports moraux, d'activité et financiers de l'année clôturée seront présentés [...] [Lire la suite](#)

Les formations du Cantal

- Une formation DFCI
- Une formation sur le foncier forestier

[Lire la suite](#)

Les Forêts pédagogiques (3 articles)

[Article 1](#)

[Article 2](#)

[Article 3](#)



Le Conseil d'Administration

Pour la première fois depuis l'Assemblée Générale du mois d'avril, le conseil d'administration de l'association départementale des Communes forestières de la Drôme s'est rassemblé [...] [Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)

Changement de cap en forêt communale de Die

Le mercredi 6 septembre 2023 a eu lieu, en mairie de Die, la première réunion dédiée à la révision du plan d'aménagement de la forêt communale de Die. [...] [Lire la suite](#)

La reprise des Forêts pédagogiques

À Die comme à Marsanne, la rentrée scolaire se fait également en forêt ! Les deux écoles ont été intégrées au programme depuis la rentrée 2022. [...] [Lire la suite](#)

Vente de bois d'automne

Le mercredi 6 septembre 2023, à partir de 9h30, s'est déroulée la vente de bois d'automne de l'ONF pour l'agence Drôme/Ardèche [...] [Lire la suite](#)



Assemblée Générale

C'est au début du mois de mai que nous avons tenu notre Assemblée générale ordinaire, à Séchillienne [...] [Lire la suite](#)

Sylvotrophé du Vercors

Ce dimanche 30 juillet, à Villard-de-Lans, s'est tenue la Fête du Bleu. À cette occasion, le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) a remis le prix du Sylvotrophée [...] [Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)



Assemblée Générale

Depuis sa création en 2019, et en accord avec ses statuts, les Communes forestières de Haute-Loire ont mené des actions locales qui font sens face aux enjeux du territoire altiligérien. [...] [Lire la suite](#)



Dernière ligne droite avant la création de l'association des Cofor de la Loire

Le 24 juillet 2023, une réunion de préfiguration importante s'est tenue en vue de la création de l'association des Communes forestières de la Loire [...] [Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)

Territoir sur le territoire Loire-Foréz agglomération

À la suite de la construction d'une charte forestière de territoire sur Loire-Foréz Agglomération, un travail a été entrepris afin de mieux évaluer la ressource disponible en bois énergie sur le territoire et de mettre en face la ressource actuellement utilisée [...] [Lire la suite](#)

[Lire la suite](#)



63

Quatre visites de chantiers en appui aux Modes op'

8 ans après un premier lancement à l'échelle du territoire qui est devenu la communauté de communes Ambert Livradois Forez, l'ensemble des massifs forestiers du Puy-de-Dôme sont en train d'être couverts par la démarche Mode op' [...] [Lire la suite](#)

L'Assemblée Générale

Les adhérents de l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme se sont réunis le samedi 17 juin à Lempdes à l'occasion de leur Assemblée générale [...] [Lire la suite](#)

Formation feux de forêt

L'été 2022 a marqué les esprits avec des feux de forêt d'une ampleur et d'une intensité rarement atteintes [...] [Lire la suite](#)



73

Assemblée Générale

L'Assemblée générale de l'Association des Communes forestières de Savoie s'est déroulée cette année le samedi 3 juin 2023 à Curienne[...] [Lire la suite](#)

Vente de bois

La vente publique de bois du printemps 2023 a été organisée en présentiel le 13 juin dernier [...] [Lire la suite](#)

Forêt pédagogique de Ayn

En 2022, la commune d'Ayn s'est inscrite dans un projet de Forêt pédagogique à travers un programme lancé par les Communes forestières « Dans 1000 communes, la forêt fait école ». [...] [Lire la suite](#)



74

Le partenariat entre les Communes forestières et le SYANE

Le SYANE accompagne les communes de Haute-Savoie dans le développement des chaufferies bois [...] [Lire la suite](#)

Plan forêt du département et ses 13 mesures

Le département de la Haute-Savoie a présenté durant l'été son nouveau «Plan Forêt» devant l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois du département [...] [Lire la suite](#)

Changement de siège social et d'adresse

Le bureau de l'association des Communes forestières de la Haute-Savoie quitte les locaux du département au Pôle Excellence Bois à Rumilly [...] [Lire la suite](#)

Rapport d'activité et de gestion 2022



Union régionale des Associations
des Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes
La Ruche - 256 rue de la République
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 60 49 05
aura@communesforestieres.org



RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE GESTION

Opérations de l'exercice
Clos le 31/12/2022
Date de publication
22/09/2023

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

 @CoforAURA
www.communesforestieres-aura.org

Les publications de la Fédération

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.

Salon des Maires et des Collectivités locales 2023

La Fédération sera présente, comme chaque année, au Salon des Maires et des Collectivités locales. Cette année, notre stand, toujours situé au Pavillon 4 - Développement & Attractivités territoriales (en G21) promet de mettre en valeur toutes nos actions pour l'adaptation des forêts au changement climatique. Nous vous attendons le 21, 22, 23 novembre à Paris, Porte de Versailles.

Congrès de la Fédération

Le Congrès s'est déroulé le 4 et 5 juillet au Centre des Congrès des Vieilles Forges dans les Ardennes. Après un circuit de visites organisées au Musée de la forêt à Renwez, consacré à l'exploitation forestière et aux techniques et modes de vie des habitants, les élus ont découvert des opérations de reboisement menées par le Syndicat de triage forestier des Mazures avec une présentation de Philippe Canot, président de l'Union Régionale des Communes forestières Grand Est, et des agents de l'ONF.

Retour sur 90 ans d'histoire / 1970 - 1980

En 1975, on passe d'un bulletin officiel, qui ressemble à s'y méprendre au Journal officiel de la République française, à la revue des Communes forestières de France qui prend le sous-titre de « Revue des défenseurs des ressources forestières publiques » en 1976. Les combats restent les mêmes sur le morcellement forestier, l'exportation des bois et la volonté de ne pas voir augmenter les frais de garderie.

Signature de l'avenant à l'accord chêne

Mercredi 12 juillet, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR et les parties prenantes de la filière forêt-bois, ont signé un avenant sur l'accord chêne adopté en 2022.

Convention avec l'IGN – L'Observatoire national des forêts

Le 5 juillet 2023, la FNCOFOR a signé lors de son Assemblée Générale une convention cadre de partenariat avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Ce partenariat concrétise 5 ans de coopération technique sur le développement des plans d'approvisionnement territoriaux et renforcera l'implication de la FNCOFOR dans les différents outils développés par l'IGN.

La lutte contre les incendies de forêt

Dans le cadre d'un programme sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la Fédération a intensifié la sensibilisation et l'accompagnement des maires sur la prévention des risques incendies et sur la réglementation des obligations légales de débroussaillage (OLD) à travers des réunions d'information organisées dans toute la France.



Documents **disponibles en ligne** et aussi dans vos boîtes mails.

Nous contacter



**Union régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY
04 79 60 49 05

Alain Meunier - *Président*
Jessica Masson - *Directrice*
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org
Retrouvez tous les membres de l'équipe
sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet



Ain
VisioBois
271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Bastien Brunet - *Référent régional équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission de l'Ain*
06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org



Haute-Savoie
715 route de Saint Félix
ZAE Rumilly Sud
74150 RUMILLY

Amaury Bain - *Chargé de mission de la Haute-Savoie*
06 61 93 73 49 | amaury.bain@communesforestieres.org



Savoie
256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Lucile Buisson - *Chargée de mission de la Savoie*
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



Isère
1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE

Valentin Berlioux - *Chargé de mission de l'Isère*
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org
Stéphanie Cuttat - *Chargée de mission "Un arbre, un habitant en Isère"*
07 67 81 36 83 | stephanie.cuttat@communesforestieres.org



Ardèche
10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Mathieu Soares - *Chargé de mission de l'Ardèche*
06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Drôme
2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Constance Le Lay - *Référente régionale formation et chargée de mission Drôme*
06 46 41 45 18 | constance.le.lay@communesforestieres.org



**Haute-Loire | Puy-de-Dôme |
Loire | Allier | Cantal**
Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Guillaume David - *Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme*
06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org
Mélanie Decherf - *Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme*
06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org
Cécile Martin - *Référente régionale bois énergie et chargée de mission de la Haute-Loire*
06 58 57 59 91 | cecile.martin@communesforestieres.org
Fabien Lamy - *Référent régional bois construction et chargé de mission du Cantal*
06 65 20 07 25 | fabien.lamy@communesforestieres.org



**Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**



CoforAURA

aura@communesforestieres.org
www.communesforestieres-aura.org